ALLIANCE D'AFRIQUE FRANCOPHONE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
DÉCLARATION DU LAC ROSE (DAKAR)
Lundi 16 décembre

Monsieur le Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement du Sénégal,
Chers partenaires de la Plateforme des Organisations de la société civile de l'eau et de l'assainissement au Sénégal (POSCEAS), collectif co-organisateur de cet atelier,
Chers partenaires de la Coalition Eau, partenaire historique de l'AAFEA,
Mesdames, Messieurs,

La crise mondiale de l'eau reste alarmante : **2,2 milliards de personnes**, soit un quart de la population mondiale, n'ont pas accès à une eau potable gérée en toute sécurité, et **1,5 milliard** ne disposent même pas d'un service élémentaire d'eau potable selon le rapport 2023 du Joint Monitoring Program (JMP) de l'OMS et de l'UNICEF. Ces chiffres reflètent une situation d'insécurité hydrique persistante à l'échelle mondiale.

En Afrique subsaharienne, 14 % de la population, principalement des femmes, passent plus de 30 minutes par jour pour collecter de l'eau. Les conflits aggravent la situation, rendant ainsi l'accès à l'eau et à l'assainissement encore plus difficile, comme au Burkina Faso, où **l'insécurité a déplacé 2 millions de personnes**, dont 53 % de femmes, au 31 mars 2023. S'agissant de l'assainissement, seule 24 % de la population d'Afrique subsaharienne a accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité selon le même rapport OMS/Unicef.

Face à cette situation alarmante, les Organisations de la Société Civile (OSC) jouent un rôle essentiel non seulement pour garantir la reconnaissance effective du droit à l'eau et à l'assainissement en tant que droits humains fondamentaux par les États (sur le plan politique et juridique à l'échelle nationale), mais aussi pour s'assurer de la concrétisation de ces droits au niveau national et local.

Regroupant dix pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'Alliance d'Afrique Francophone pour l'Eau et l'Assainissement (AAFEA), œuvre pour que les droits humains à l'eau et à l'assainissement soient une réalité universelle. L'AAFEA contribue, par ses actions, à l'atteinte des ODD et en particulier l'ODD 6 « *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau* ».

Ce onzième atelier d'échange de l'Alliance d'Afrique Francophone pour l'Eau et l'Assainissement qui se clôture aujourd'hui a été un moment fort d'échange et de renforcement de capacités autour de la question des droits humains à l'eau et à l'assainissement, notamment en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au terme de cet atelier, les collectifs membres de l'AAFEA ont formulé plusieurs messages à l'endroit des décideurs pour rendre effectifs les droits humains à l'eau et à l'assainissement et favoriser l'atteinte de l'ODD 6. Ces messages sont :

1. Formaliser sur le plan juridique et politique les droits humains à l'eau et à l'assainissement

Dans de nombreux États, les droits humains à l'eau et à l'assainissement restent insuffisamment reconnus ou appliqués, faute de volonté politique, de mécanismes d'application efficaces et en raison des crises sécuritaires.

Les collectifs membres de l'AAFEA recommandent aux États d'intégrer ces droits dans les cadres juridiques, les mettre en œuvre par des décrets, établir des mécanismes de suivi et adopter des plans inclusifs basés sur la non-discrimination et l'universalité, en ciblant les populations vulnérables. Une Approche Basée sur les Droits Humains (ABDH) est nécessaire pour garantir un accès universel à l'eau et à l'assainissement et contribuer à une paix sociale durable.

2. Allouer des financements adaptés, suffisants, répondant aux besoins réels des communautés

Les financements pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène sont, dans certains cas, insuffisants ou peu priorisés dans les budgets nationaux, avec une attention encore moindre pour l'assainissement et l'hygiène.

Les collectifs membres de l'AAFEA recommandent aux États de mobiliser et d'allouer des financements suffisants, transparents et adaptés aux besoins du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en visant au moins 3 % du budget national. Nous leur recommandons de communiquer régulièrement sur ces allocations et exploiter des sources innovantes comme les partenariats public-privé, les financements climatiques et la coopération internationale. Enfin, il est nécessaire de travailler à renforcer la traçabilité des flux financiers, et lever les obstacles entravant l'exécution des ressources.

3. Assurer une bonne gouvernance du secteur, intégrant la participation citoyenne et la redevabilité

L'absence de gouvernance solide dans le secteur de l'eau et de l'assainissement engendre des dérives telles qu'une répartition floue des responsabilités, un manque de transparence, l'absence de régulation et de dialogue entre acteurs, ainsi qu'une faible participation du public et de la société civile. Ces lacunes, lorsqu'elles existent, compromettent la mise en œuvre efficace des politiques publiques à l'échelle des territoires.

Pour les collectifs membres de l'AAFEA, il est primordial que les stratégies du secteur de l'eau et de l'assainissement incluent des indicateurs de transparence, d'équité, de redevabilité et de participation citoyenne. Les usagers-citoyens doivent être impliqués dans les instances consultatives et décisionnelles à tous les niveaux. Les rôles des institutions et des collectivités

locales, actrices clés du développement, doivent être clarifiés et articulés. Les États ont l'obligation de promouvoir des plates-formes de dialogue multi-acteurs et de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs pour harmoniser et optimiser les actions dans le secteur.

Nous, collectifs membres de l'Alliance d'Afrique Francophone pour l'Eau et l'Assainissement, sommes convaincus que la concrétisation de ces messages aboutira à une effectivité des droits humains à l'eau et à l'assainissement, notamment en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Nous espérons que Monsieur le Ministre appréciera et portera ces messages dans les instances africaines et mondiales de décision sur l'eau et l'assainissement.

Par les collectifs membres de l'Alliance d'Afrique Francophone pour l'Eau et l'Assainissement (AAFEA) :

- **CANEA** - Cadre de Concertation des acteurs Non Étatiques pour l'Eau et l'Assainissement (Bénin)
- **SPONG** - Secrétariat Permanent des ONG (Burkina Faso)
- **AME** - Alliance pour la Maîtrise de l'Eau (Cameroun)
- **CN-CIEPA** - Coalition Nationale de la Campagne Internationale pour l'Eau potable et l'Assainissement (Mali)
- **CCOAD** - Chambre de concertation des Collectifs d'ONG et d'Associations de Développement (Niger)
- **CNAPE** - Coalition Nationale Action et Plaidoyer pour l'Eau (République de Guinée)
- **POSCEAS** - Plateforme des Organisations de la Société Civile de l'Eau et de l'Assainissement au Sénégal (Sénégal)
- **REAT** - Réseau des Organisations de la Société Civile d'Eau et d'Assainissement au Tchad (Tchad)
- **CCEABT** - Conseil de Concertation pour l'Eau et l'Assainissement de Base au Togo (Togo)